

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE 12/12/2019**

Le Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 06 décembre 2019, s'est réuni Salle des fêtes, Place du 8 mai 1945, 78440 GARGENVILLE, en séance publique, sous la présidence de TAUTOU Philippe, Président.

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 06/12/2019	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 19/12/2019	<u>Secrétaire de séance</u> Jean-Luc GRIS
OBJET DE LA DELIBERATION		
REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE : DEFINITION DES MODALITES DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES		

NOM - PRENOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR A	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
ANCELOT Serge			SANTINI Jean-Luc				X
ARENOU Catherine	X			X			
BARBIER Corrine	X						X
BEDIER Pierre	X			X			
BEGUIN Gérard	X						X
BERTRAND Alain	X			X			
BERÇOT Jean-Frédéric			BOUDET Maurice				X
BISCHEROUR Albert	X			X			
BLONDEL Mireille	X			X			
BOUDET Maurice	X						X
BOURE Dominique	X			X			
BOUREILLE Samuel		X					
BROCHOT Monique	X			X			
BROSSE Laurent	X			X			
BRUSSEAUX Pascal	X			X			
CECCONI Jean-Michel			BROSSE Laurent	X			
CHAMPAGNE Stephan	X			X			
CHARBIT Jean-Christophe	X						X
CHARMEL Lucas	X			X			
COGNET Raphaël	X			X			
COLLADO Pascal			GENDRON Nicole	X			
COSTE Nathalie			SENEE Ghislaine				X
CRESPO Julien	X			X			
DAFF Amadou	X						X
DANFAKHA Papa-Waly	X			X			
DAUGE Patrick	X			X			
DAZELLE François		X					
DELRIEU Christophe	X			X			
DESSAIGNES Pierre-Claude	X			X			
DEVEZE Fabienne	X			X			
DI BERNARDO Maryse	X			X			
DIOP Dieynaba	X			X			
DOS-SANTOS Sandrine			MEUNIER Patrick	X			
DUMOULIN Pierre-Yves	X						X
DUMOULIN Cécile	X			X			
de-PORTES Sophie		X					
EL HAIMER Khattari			FOUQUES Marie-Thérèse	X			
EL MASAOUDI Fatiha			MESSMER Virginie	X			
FAIST Denis	X			X			
FASTRE Jean-François	X			X			
FAVROU Paulette			GRIS Jean-Luc	X			
FERNANDES Anke	X			X			
FERRAND Philippe	X			X			
FOUQUES Marie-Thérèse	X			X			
FRANCART Jean-Louis	X			X			
FRANCOIS-DAINVILLE Hubert	X						X
FUHRER-MOGUEROU Monique	X			X			
GAILLARD Pierre	X						X
GAMRAOUI-AMAR Khadija	X			X			
GARAY François			BISCHEROUR Albert	X			
GAUTIER Pierre			GAILLARD Pierre				X
GENDRON Nicole	X			X			
GENEIX Monique	X			X			
GESLAN Philippe	X			X			
GIARD Yves	X			X			
GRIS Jean-Luc	X			X			
GUERIN Pierre	X			X			
HAMARD Patricia	X			X			

HATIK Farid			BLONDEL Mireille	X				
HAZAN Stéphane		X	Excusé					
HONORE Marc	X			X				
JAUNET Suzanne	X			X				
JEANNE Stéphane	X			X				
JOREL Thierry			PERRAULT Patrick	X				
JOSSEAUME Dominique	X			X				
KAUFFMANN Karine	X			X				
LANGLOIS Jean-Claude	X			X				
LARRIBAU Henriette			KAUFFMANN Karine	X				
LAVIGOGNE Jacky	X			X				
LE-BIHAN Paul			DI BERNARDO Maryse	X				
LEBOUC Michel			BOURE Dominique	X				
LEBRET Didier	X			X				
LEMAIRE Jean	X			X				
LEMARIE Lionel	X			X				
LEPINTE Fabrice			LEMAIRE Jean	X				
MANCEL Joël	X			X				
MARTINEZ Paul	X			X				
MAUREY Daniel			MARTINEZ Paul	X				
MEMISOGLU Ergin	X			X				
MERLIN Mireille			MEUNIER Virginie	X				
MERY Philippe	X			X				
MESSMER Virginie	X			X				
MEUNIER Patrick	X			X				
MEUNIER Virginie	X			X				
MONNIER Georges	X			X				
MONTANGERAND Thierry	X							X
MORILLON Atika			FRANCOIS-DAINVILLE Hubert					X
MORIN Laurent	X			X				
MOUTENOT Laurent	X			X				
MULLER Guy			LANGLOIS Jean-Claude	X				
NAUTH Cyril	X			X				
NEDJAR Djamel	X							X
OLIVE Karl			DUMOULIN Pierre-Yves	X				
OURS-PRISBIL Gérard	X							X
OUTREMAN Alain			SAINT-AMAUX Servane	X				
PASCAL Philippe	X			X				
PERNETTE Philippe	X			X				
PERRAULT Patrick	X			X				
PIERRET Dominique	X			X				
PLACET Evelyne	X							X
PONS Michel	X							X
POURCHE Fabrice	X							X
POYER Pascal	X							X
PRELOT Charles		X						
PRIMAS Sophie	X			X				
REBREYEND Marie-Claude	X			X				
REINE Jocelyn	X			X				
REYNAUD-LEGER Jocelyne	X							X
RIBAUT Hugues	X							X
RIPART Jean-Marie	X			X				
ROGER Eric		X						
ROULOT Eric	X			X				
SAINT-AMAUX Servane	X			X				
SALL Rama		X						
SANTINI Jean-Luc	X							X
SENEE Ghislaine	X							X
SIMON Josiane			REBREYEND Marie-Claude	X				
SIMON Philippe	X			X				
SORNAY Elodie			JAUNET Suzanne	X				
SPANGENBERG Frédéric	X			X				
TAILLARD Michel			LEMARIE Lionel	X				
TAUTOU Philippe	X			X				
TOURET Aude			RIPART Jean-Marie	X				
TURPIN Dominique		X						
VIALAY Michel			COGNET Raphaël	X				
VIGNIER Michel			CRESPO Julien	X				
VINAY Anne-Marie	X			X				
VOYER Jean-Michel	X			X				
ZAMMIT-POPESCU Cécile	X			X				
TOTAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS	POUR	CONTRE	ABST	NPPV	
121 votants	92	8	29	97	0	0	24	

EXPOSÉ

Pour permettre l'élaboration du premier document intercommunal traitant de l'affichage extérieur sur le territoire, la procédure d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal nécessite de préciser les modalités de collaboration avec les communes jusqu'à l'arrêt du projet.

À l'initiative du Président de la communauté urbaine, une Conférence des Maires s'est tenue le 29 novembre 2019 pour présenter l'engagement de la procédure et les modalités de collaboration entre GPS&O et les communes membres formalisées de la manière suivante :

- Partage de l'état des lieux et des attentes des communes, à l'occasion d'au moins 4 réunions territorialisées
- Conférence des Maires sur les orientations stratégiques et les principes réglementaires du RLPi,
- Conférence des Maires sur les propositions de zonage et sur la partie réglementaire du RLP à l'échelle communale.

En complément à ce dispositif, il est prévu de partager avec les communes les données et organiser des échanges continus :

- Par des communications régulières de documents, comptes rendus, supports, tout au long de l'avancement des études notamment sur le site dédié à l'élaboration du RLPi,
- La tenue d'ateliers de travail.

Les Communes pourront également formaliser leurs remarques et observations sur ces documents via internet ou par courrier à l'attention de monsieur le Président de GPS&O.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'arrêter les modalités de collaboration avec les communes.

Ceci étant exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 581-14 et L 581-14-1;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L103-2 et L 300-2, L 153-11 à L 153-26;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2019,

VU l'avis favorable de la commission n°3 « Aménagement du territoire, urbanisme, aménagement de l'espace, politique de la ville, insertion, renouvellement urbain, habitat, territoires ruraux » consultée le 3 décembre 2019,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : ARRETE les modalités de collaboration avec les communes suivantes :

- au moins 4 réunions territorialisées pour partager l'état des lieux et les attentes des communes,
- 1 Conférence des Maires sur les orientations stratégiques et les principes réglementaires du RLPi,
- 1 Conférence des Maires sur les propositions de zonage et sur la partie réglementaire du RLPi à l'échelle communale.


ARTICLE 2 : AJOUTE qu'en complément à ce dispositif, il est prévu :

- de partager avec les communes les données et organiser des échanges continus par des communications régulières de documents, comptes rendus, supports, tout au long de l'avancement des études notamment sur le site dédié à l'élaboration du RLPi,
- la tenue d'ateliers de travail.
- les Communes pourront également formaliser leurs remarques et observations sur ces documents via internet ou par courrier à l'attention de monsieur le Président de GPS&O.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19 DEC. 2019
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 24 DEC. 2019
Exécutoire le : 24 DEC. 2019
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>

POUR EXTRAIT CONFORME
Aubergenville, le 12 décembre 2019

Le Président,

Philippe TAUTOU

